

# Le petit courrier de Laimont et Fontenoy



## Infos communales

La période estivale a débuté. C'est l'occasion de souhaiter à tous d'excellentes vacances.

Nous pensons à tous nos étudiants, ceux qui ont été malmenés par le stress des examens, et à nos chers écoliers qui vont pouvoir profiter de cette longue récréation.



*La kermesse scolaire de fin d'année*

La rentrée est programmée le 2 septembre avec, pour notre village, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et l'arrivée de « la semaine de 4 jours et demi ». Les horaires de classe sont raccourcis d'une demi-heure en fin d'après midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis permettant ainsi d'organiser le mercredi matin, la demi-journée complémentaire prévue par la loi de « refondation de l'école ».

Mme Loscot, maitresse de petite section est nommée à Revigny. Nous la remercions chaleureusement de son engagement lors de ces quatre années passées avec nos enfants. Mme Personnetaz sera la nouvelle directrice de notre école. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Feu d'artifice du 13 juillet :

Les conditions météorologiques exceptionnelles ne nous ont pas permis de le tirer comme prévu. Rendez-vous pris pour la fête patronale.

## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
- Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



*Nous rappelons que chaque année, la municipalité accueille les nouveaux recensés à l'occasion de la cérémonie des vœux.*

Depuis le 1er juin, Madame Sandrine Davenet nous a rejoint en tant qu'agent technique. Elle entretient et embellit avec beaucoup de soin les espaces fleuris du village.





## Petit état des lieux des bois communaux

Le 24 avril dernier, une visite du finage a été organisée pour sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la forêt.

Le patrimoine forestier de la commune compte plus de 70 hectares de parcelles boisées.

Celles-ci doivent être régulièrement entretenues (taille, éclaircissement, abattage, exploitation).

*Ci-dessus le sentier pédagogique de « l'ancien étang ». Ces lieux marécageux ont été aménagés à l'époque par les moines grâce à l'élaboration de digues (voir histoire sur Copary.fr).*

*La frênaie du bois Jean (ci-contre) est malheureusement colonisée par le Chalara, champignon microscopique originaire d'Asie. La chalarose du Frêne sévit au nord de la France depuis une dizaine d'années. L'abattage des spécimens contaminés est souvent nécessaire.*



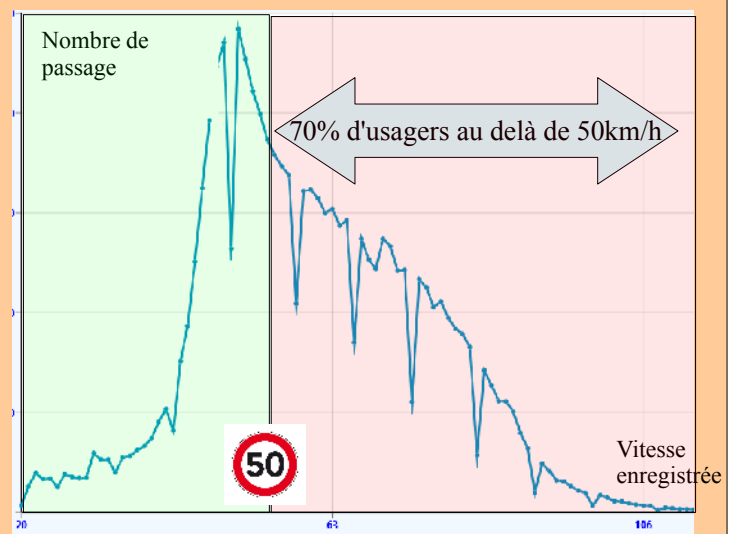
## Circulation automobile dans le village

Nous constatons des vitesses excessives et anormales sur le chemin du Blanc Chêne entre Fontenoy et Laimont, ce qui met en danger les promeneurs et produit en outre des dégradations importantes du revêtement.

Radar pédagogique : En 2013, a été installé un indicateur de vitesse dans la rue de la Fontaine Légère. Le but est de sensibiliser les usagers au respect des limitations. Il est constaté un ralentissement des véhicules à l'approche du radar. Cependant, les vitesses enregistrées restent malgré tout excessives.



Le radar pédagogique installé rue de la fontaine légère a eu pour effet de faire ralentir la circulation à l'entrée du village même si 70% des automobilistes demeurent en excès de vitesse (15% au delà de 80 km/h).



Il y a plus de 1400 entrées de village enregistrées chaque jour sur ce tronçon (route de Reims). La vitesse moyenne constatée est de 60 km/h avec une importante disparité de mesures.